



Le SNEC a  
négocié votre  
retraite  
supplémentaire

En 2017, vous  
ne paierez pas  
de cotisation

Vous avez tous  
reçu votre  
certificat  
d'adhésion et  
vos codes  
d'accès au site  
Web AXA

Application Mobile  
SNEC CFE-CGC



Flashez ce QR-Code

## Retraite supplémentaire Versements volontaires

Nous vous en avons déjà informé, en fin d'année 2016 le SNEC a négocié et signé l'accord relatif à la retraite supplémentaire pour les agents de maîtrise et les cadres chez Hypermarchés SAS, CMI, Carrefour Import, CFC, Carrefour Management et Carrefour Partenariat International.

**Le gouvernement a annoncé le report du  
prélèvement des impôts sur le revenu à la  
source au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.**

En conséquence, les versements volontaires opérés en 2017 seront donc déductibles de votre revenu imposable.

Afin de vous aider à calculer vos économies d'impôt et le montant de retraite supplémentaire obtenu grâce à vos versements volontaires, AXA a mis en place un simulateur à l'adresse Web ci-après : [ere.axa.fr](http://ere.axa.fr)

Ce simulateur est adapté à votre cas personnel, selon votre sexe, votre âge, votre salaire et votre situation familiale.

**N'hésitez pas à visiter ce site Web  
et utiliser ce simulateur  
Réduire ses impôts, améliorer sa retraite,  
c'est aussi bonifier son pouvoir d'achat**